

L'Agefi  
1002 Lausanne  
021/ 331 41 41  
www.agefi.com

Medienart: Print  
Medientyp: Publikumszeitschriften  
Auflage: 5'500  
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich



Themen-Nr.: 220.050  
Abo-Nr.: 1077298  
Seite: 2  
Fläche: 10'185 mm<sup>2</sup>

## Brexit, crise bancaire et monétaire

La réforme monnaie pleine  
résout la problématique  
du too-big-to-fail.

L'élément central de l'initiative Monnaie pleine est que la Confédération institue la monnaie scripturale électronique en tant que moyen de paiements légal (monnaie pleine), exactement comme les pièces et les billets. Aujourd'hui, les banques produisent 90% de la masse monétaire, soit tout l'argent électronique de nos comptes. C'est pourquoi l'initiative Monnaie pleine veut étendre le monopole étatique de la création monétaire à la monnaie électronique. Avec cette réforme, le trafic des paiements concernant les comptes privés et de transactions sera séparé des autres activités bancaires, afin que le trafic des paiements ne soit plus touché par le bilan des banques. Comme le précise Reinhold Harringer du comité Monnaie pleine, «en cas de faillite d'une grande banque, la problématique du too-big-to-fail sera ainsi atténuée et la nécessité que l'Etat sauve les banques disparaîtra dans une large mesure». La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne vient de provoquer des turbulences dans le secteur bancaire. La monnaie scripturale n'est pas un moyen de paiement légal, et si une banque devait faire faillite, les gens ne pourraient plus retirer l'argent de leurs comptes. Les avoirs qui se trouvent sur les comptes bancaires sont de l'argent électronique sans sécurité. – (Modernisation monétaire)